



**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-six janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Thierry DARPHIN, Maire.

Présents : Thierry DARPHIN ; Pascal PERSIGNY ; Christine SOLDATI ; Vincent SAUVAGEOT ; Françoise RABIET ; Jérémie DEHEE ; Martine KAISER ; Fabrice LESCURE ; Aline LALLEMAND ; Edith SMET ; Liliane CARDINAL ; Bernadette DECLAS ; Chantal PERRIER ; Jean-François BRIGAND ; Olivier BURDIN ; Marc CUCHE ; Gaël LE BOURVA ; Cécile STAIGER ; Alain AUFFRET ; Denis ORRY ; Dominique LETOUZEY ; Gilles PASSEREAU ; Antoine DELEGUE.

Excusés : Jean-Pierre LATOUCHE donne procuration à Thierry DARPHIN ; Sabine NAIGEON donne procuration à Olivier BURDIN ; Sylvie CHAUVINEAU donne procuration à Denis ORRY.

Absent : Stephen DALOZ.

### **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Madame Liliane CARDINAL, conseillère municipale déléguée, est élue secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2015.**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité avec les modifications.

### Urbanisme

#### **1. Autorisation donnée au Maire de déposer un dossier d'AD'AP**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier d'accessibilité programmée.

#### **2. Droit de préemption urbain**

Le Conseil municipal, donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner présentées.

### Domaine et Patrimoine

#### **3. Régularisation alignement rue des Carrières**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix « pour » et 5 abstentions, approuve la cession de la parcelle ZB 342 subdivisée en ZB 356 et ZB 357 respectivement de 27 m<sup>2</sup> et 5 m<sup>2</sup> de superficie, à l'euro symbolique, étant précisé que l'ensemble des frais liés à cette affaire seront à la charge de l'actuel propriétaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

#### **4. Vente de la parcelle AO 666**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente de la parcelle n°AO 666 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **Personnel**

### **5. Modification de temps de travail pour 2 postes au sein de l'école maternelle**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications de temps de travail afin d'adapter les horaires de 2 postes aux changements occasionnés par la réforme des rythmes scolaires, et décide que ces changements prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **Institutions**

### **6. Désignation d'un représentant au Conseil d'administration du collège**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 21 voix « pour » et 5 abstentions, désigne Cécile STAIGER en qualité de suppléante du Maire au sein du Conseil d'administration du collège Paul Fort.

## **Finances**

### **7. Débat d'Orientations Budgétaires 2016**

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2016

### **8. Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dépenses d'investissement à la piscine, à savoir le remplacement de 3 filtres à diatomées et la fabrication et pose d'une porte métallique 2 vantaux pour un montant total de 60.518 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses avant le vote du budget 2016.

### **9. Demande de subvention au titre du programme de soutien à la voirie 2016**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme de travaux 2016 pour les travaux d'aménagements urbains de la 1<sup>ère</sup> tranche de revêtement des trottoirs avenue Carnot et la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'aménagement de la rue Victor Hugo et approuve le plan de financement qui s'élève à 100.000 € HT, et sollicite une subvention à hauteur de 30.000 € auprès du Conseil Départemental au titre du PSV 2016.

Le Maire,

Thierry DARPIN